

The Committee attempted further to interview Mr. Nielsen, the Member for Yukon, because it appeared that he was the only other person who claimed any knowledge of the matters under investigation. Remarks made by Mr. Nielsen in the House had given rise to Mr. Pringle's motion. However, Mr. Nielsen consistently declined to appear before the Committee. The Members of the Committee reported to the House that they thought it was futile to proceed any further in the absence of Mr. Nielsen's testimony.

7. *Flora MacDonald, M.P., (1973)*

On two occasions on August 31, 1973, Ottawa policemen and members of the RCMP entered the parliamentary office of Flora MacDonald, Member for Kingston and the Islands. The policemen were seeking information concerning the disappearance of certain files from the Department of Indian Affairs and Northern Development.

Before proceeding to Miss MacDonald's office, the police officers did not endeavour to obtain the permission of Mr. Speaker or that of any member of his staff.

On the first occasion the Member's secretary was questioned concerning Miss MacDonald's activities during the preceding twenty-four hours. Miss MacDonald arranged to meet the policemen on the second occasion and she was then similarly questioned.

As a result of a question of privilege raised by Miss MacDonald in the House of Commons, the matter was referred to the Committee on Privileges and Elections.¹⁰ The Committee reported that the question of privilege was well founded because the policemen went to Miss MacDonald's office in the West Block without first obtaining the Speaker's permission although this is a well established procedure.¹¹

The Committee recommended that no action be taken against the policemen who had acted in good faith. The Committee did recommend that the Speaker remind police forces and the House of Commons security staff of their respective obligations.

8. *Réal Caouette, M.P., (1974-1975)*

Réal Caouette, Member for Témiscamingue, said in the House of Commons that he gave money to reporters in order to obtain publicity. On December 12, 1974 Mr. Caouette told the House, "I myself paid \$20 to a reporter to have a decent article published in a specific newspaper in the province of Quebec."¹² He went on to say that over a three month period he "paid \$50 in cash to get more publicity over the French network of the CBC."¹³ Mr. Caouette refused to reveal the names of the journalists involved because they might lose their jobs but he did say "I gave \$20 to a fellow and I gave \$150 to another. I had better results than when I did not give anything".¹⁴

Mr. Caouette also implied that other Members acted as he did: "there are Liberals and Progressive Conservatives who offer them the same thing... who give them \$10 and \$20."¹⁵ Mr. Caouette also suggested that perhaps the Member for Joliette, Mr. Roch La Salle, had "helped to pay for the cost of his personal publicity in some of the newspapers of the province, whether it be French or English newspapers."¹⁶ As the result of a motion introduced by Mr. La Salle¹⁷ the matter was referred to the Committee on Privileges and Elections.¹⁸

Plus tard, le Comité a essayé d'avoir une entrevue avec M. Nielsen, député du Yukon, parce qu'il s'était avéré qu'il était la seule autre personne à prétendre être au courant des questions à l'étude. Les remarques de M. Nielsen à la Chambre étaient à l'origine de la motion de M. Pringle. Cependant, M. Nielsen persista à refuser de comparaître devant le Comité dont les membres firent savoir à la Chambre qu'il était futile de poursuivre l'enquête sans le témoignage de M. Nielsen.

7. *Flora MacDonald, député, (1973)*

A deux reprises, le 31 août 1973, des agents de police d'Ottawa et des membres de la GRC ont fait intrusion dans le bureau parlementaire de Flora MacDonald, député de Kingston et les Îles. Ils cherchaient à obtenir des renseignements au sujet de dossiers ayant disparu du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Avant de se rendre au bureau de M^{lle} MacDonald, ils n'ont pas cherché à obtenir la permission de M. l'Orateur ou d'un des membres de son bureau.

La première fois, les agents de police ont interrogé la secrétaire du député, pour connaître les activités de M^{lle} MacDonald au cours des dernières vingt-quatre heures. M^{lle} MacDonald décida de rencontrer les agents de police, lors de leur deuxième visite et ils lui posèrent les mêmes questions.

A la suite d'une question de privilège posée par M^{lle} MacDonald à la Chambre des communes, l'affaire est soumise au Comité des privilèges et élections.¹⁰ Le Comité affirme que la question de privilège est justifiée, car les policiers se sont rendus au cabinet de M^{lle} MacDonald, situé dans l'édifice de l'Ouest sans obtenir préalablement l'autorisation de l'Orateur, une procédure pourtant bien établie.¹¹

Le Comité a recommandé qu'aucune mesure ne soit prise à l'endroit des policiers, qui avaient agi de bonne foi. Il a toutefois recommandé à l'Orateur de rappeler aux forces policières et au personnel de sécurité de la Chambre des communes leurs obligations respectives.

8. *Réal Caouette, député (1974-1975)*

M. Réal Caouette, député de Témiscamingue, a déclaré à la Chambre des communes avoir versé de l'argent à des journalistes afin d'obtenir de la publicité. Le 12 décembre 1974, M. Caouette affirmait à la Chambre: «J'ai moi-même versé \$20 à un journaliste pour faire publier un article convenable dans un certain journal de la province de Québec.»¹² Il a poursuivi en disant qu'en trois mois, il avait «versé \$50 comptant en vue d'obtenir plus de publicité à la Société Radio-Canada».¹³ M. Caouette a refusé de révéler le nom des journalistes en cause, un tel geste pouvant leur faire perdre leur emploi; il a toutefois dit: «J'ai donné \$20 à une personne et \$150 à une autre. J'ai eu de meilleurs résultats que quand je n'en donnais pas.»¹⁴

M. Caouette a également laissé entendre que d'autres députés avaient agi comme lui: «Il y a des libéraux et des conservateurs progressistes qui leur offrent la même chose, qui leur donnent \$10 et \$20.»¹⁵ M. Caouette a en outre insinué que M. Roch La Salle, député de Joliette, avait peut-être «contribué à payer les frais de sa publicité personnelle dans certains journaux de la province, qu'il s'agisse de journaux français ou anglais.»¹⁶ A la suite d'une motion présentée par M. La Salle,¹⁷ la question avait été soumise au Comité des privilèges et élections.¹⁸